

# Commission ECB du CNPN du Jeudi 11 Juillet 2019



## Avis sur le bilan du PNA intermédiaire en faveur du Vison D'Europe (*Mustela lutreola*) 2015-2018

### Contexte :

*Le bilan du Plan national d'actions intermédiaire a fait l'objet d'un rapport synthétique<sup>1</sup> de 82 pages et 50 pages d'annexes, très explicite et bien argumenté, rédigé par la structure chargée de l'animation du plan : L'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage<sup>2</sup>. À toutes fins utiles, il convient de préciser qu'il s'agit d'un PNA i, faisant la jonction entre le Plan national et le futur plan en cours de rédaction et qu'il a fonctionné avec des crédits très limités, provenant de fonds propres, de crédits de la DREAL Nouvelle Aquitaine et de financements privés.*

*Ce bilan couvre la période interface entre le précédent PNA et le futur PNA, en cours de préparation, c'est-à-dire de 2015 à 2019. Certaines actions prévues par le PNAi sont toujours en cours de finalisation et prolongent certaines actions évaluées dans le bilan. Enfin, cette note ne concerne que le PNAi et non le programme Life Vison, mené parallèlement et coordonné par la LPO, en partenariat avec le GREGE et le CD.17, bien que certaines actions soient menées en commun.*

*Un délégué du CNPN a par ailleurs visité l'élevage de Vison européen de Zoodyssée le 28/03/2019 et a assisté à la réunion de travail préparatoire au bilan avec les chargés de mission DREAL à Bordeaux le 2/04/2019.*

### Bilan :

Après un bref historique des programmes d'études et de conservation dédiés au Vison d'Europe, exposé par Aurore Perrault de la DREAL NA, le bilan du PNAi est présenté par Maylis Fayet de la délégation régionale Nouvelle Aquitaine de l'ONCFS. Le président de la commission ECB propose au référent Vison d'Europe du CNPN de dresser un bilan synthétique du Plan et ouvre le débat au sein de la commission en présence des chargés de mission de l'ONCFS et des représentants de la DREAL.

En substance, il ressort que le PNAi n'a pas eu les résultats escomptés en termes de conservation et de restauration de la population française de Vison d'Europe. L'espèce est toujours en forte régression et son aire de répartition n'a pas notablement progressé depuis la dernière cartographie établie en 2010. En 2000 la situation du Vison d'Europe était déjà déclarée très préoccupante et elle n'a guère changé depuis lors.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions sont restées inachevées et peu concluantes. Concrètement, sur les 25 actions du plan, réparties en 4 axes : 64 % ont été mises en œuvre ou sont en cours d'achèvement, 20 % sont partiellement mises en œuvre et 16 % n'ont pas été réalisées, souvent faute de moyens ou de personnel compétent.

Au niveau des ressources humaines, seulement quatre personnes (DREAL et ONCFS) sont chargées, à temps plein ou partiel, de la coordination et de la gestion du PNAi.

Les faibles résultats proviennent principalement du fait que le PNAi a fonctionné quasiment sans financement de la part des partenaires institutionnels et qu'il a seulement pu compter sur des ressources propres et des fonds privés (mesures compensatoires). Pour ce plan intermédiaire, porté par l'ONCFS, le budget était de seulement 270 000 €.

À ce sujet, le CNPN fait remarquer que le budget présenté n'est pas très explicite car au regard du plan de financement annoncé, la déclinaison des crédits de mesures compensatoires annoncés à hauteur de 550 000 €, n'est pas retranscrite clairement.

Le CNPN demande un suivi détaillé des mesures compensatoires et un réel bilan financier. L'ONCFS précise que tous les fonds alloués n'ont pas été obtenus et que les actions ne sont pas encore terminées.

Il est par ailleurs regrettable de constater que, depuis 2011, plus aucun comité de pilotage et plus aucun groupe de travail n'ont été réunis... Le constat est d'ailleurs le même pour le Conseil scientifique.

<sup>1</sup> ONCFS, 2019. Evaluation du Plan national d'Actions intermédiaire 2015-2018 en faveur du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

<sup>2</sup> Qui deviendra « Office français de la biodiversité » au 1<sup>er</sup> janvier 2020

L'animateur du PNAi pendant toute la période d'exécution du plan a également fait le choix de ne plus réunir ces instances de pilotage et de conseil scientifique, ce qui de l'avis du CNPN, reste quand même un handicap à l'action, s'agissant d'une espèce en danger critique d'extinction.

Les actions, présentées selon les quatre axes retenus par le plan, à savoir : A1 Suivi patrimonial et évolution de la répartition, A2 Lutte contre les facteurs de menace en Nature, A3 Stratégie de conservation et élevage, A4 Actions transversales, sont commentées, évaluées et discutées.

La commission note avec satisfaction les efforts consentis pour l'étude de la répartition et le suivi de la population ainsi que le croisement des données de présence et la valorisation cartographique. La persévérance de ces campagnes a notamment permis de redécouvrir la présence du VE en Pyrénées Atlantiques, alors que l'espèce n'y avait plus été recontactée ces quatorze dernières années et qu'elle était considérée comme pratiquement disparue. En revanche, certaines méthodes de travail sont considérées comme peu probantes comme, par exemple, la méthode du tunnel à empreintes ou le travail de prospection au chien dressé sur les trois espèces de mustélidés semi-aquatiques... Ces pratiques demandent à faire leur preuve, dans un cadre validé scientifiquement. Le projet de capture, d'anesthésie et d'implant d'émetteur sur les femelles est considéré comme une méthode à risques et est fortement remis en question par les membres de la commission.

La méthode d'étude de présence de l'espèce par l'ADN environnemental, en milieux aquatiques, a fait ses preuves pour la recherche de nombreuses espèces de vertébrés, en France et à l'étranger, et la commission insiste pour qu'elle soit effectivement mise en œuvre, malgré les résultats peu satisfaisants obtenus à ce jour. Vu le statut de l'espèce et sa grande fragilité, cette méthode, non invasive et non traumatisante, devrait être mise au point et privilégiée à l'avenir.

Elle apprécie par ailleurs les efforts réalisés et l'efficacité des campagnes de destruction de l'espèce férale américaine, principalement à la limite sud en contact avec l'Espagne mais également au nord de l'aire de répartition (Vendée). Ces campagnes laissent entrevoir l'efficacité de la méthode par la diminution progressive des captures de visons américains.

Les actions en faveur de la protection des habitats sont jugées intéressantes et doivent être poursuivies ainsi que la lutte contre les facteurs de régression et les dérangements en période de reproduction.

Actuellement, deux centres d'élevage de Vison d'Europe ont été installés, l'un en Deux-Sèvres (*Zoodyssée*) et l'autre en Dordogne (Calviac). Ces centres sont bien équipés et bien gérés et les premières reproductions sont attendues pour cet été (*au moment où se tenait la réunion de la commission, une femelle du centre d'élevage de Zoodyssée donnait naissance à 4 jeunes*). Le CNPN fonde beaucoup d'espoir sur la réussite de ces centres de reproduction et insiste pour qu'un groupe de travail, associant des spécialistes étrangers, soit constitué pour optimiser la reproduction et prévoir des zones de lâcher pertinentes.

Il réclame également un bilan des deux expériences de réintroduction réalisées en Allemagne, à quelques dizaines de km de la frontière française (dans le Saarland), car il est possible qu'aujourd'hui des spécimens d'origine biélorusse, venus d'Allemagne soient déjà présents sur notre territoire.

### **Conclusion :**

**Le CNPN donne un avis global favorable sur le bilan du PNAi Vison d'Europe à l'unanimité.**

Il demande tout spécialement de prendre en compte ses remarques critiques et ses demandes de précisions.

Pour le prochain PNA, la commission insiste pour que les actions se concentrent sur l'évolution de la répartition, avec les méthodes préconisées, la protection et la gestion appropriée des habitats occupés et la bonne gestion des centres de reproduction en captivité. Un effort tout particulier devra être apporté aux méthodes, techniques et au choix des lieux des individus issus de captivité.



Michel METAIS  
Président de la Commission ECB